



Communiqué de Presse
À Paris, le 3 janvier 2023

Journée mondiale du braille

Un prix unique du livre enfin appliqué aux aveugles grâce au CTEB

Le Centre de Transcription et d'Édition en Braille, CTEB, membre de la Fédération des Aveugles de France proposera, à partir du 4 janvier, un catalogue avec plus de 2 000 titres en braille au même prix qu'en librairie. Bruno Gendron, président de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France, salue l'initiative réalisée grâce au CTEB et à la volonté de sa présidente, Marie-Françoise Dubois-Sacrispeyre pour « *rendre accessible aux aveugles des livres qui sont le plus souvent inabordables* ». L'occasion également de rappeler qu'aujourd'hui, sur les 100 000 livres publiés par an, seulement 3 % sont édités en braille selon le CTEB qui en édite 150 par an.

« *Si la Loi Lang du 10 août 1981 instituait un prix unique du livre sur tout le territoire, elle ne s'applique pas à tous puisque les personnes aveugles et malvoyantes désireuses d'acheter un livre en braille doivent acquitter un prix entre 3 et 5 fois supérieur à celui applicable aux autres citoyens de notre pays* », déplore Marie-Françoise Dubois-Sacrispeyre. Un prix justifié par un coût de fabrication qui s'élève à environ 500 € par livre, en raison du temps passé à la retranscription. Bruno Gendron s'insurge de « *cette inégalité qui frappe les personnes handicapées et qui est contraire à la Loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances* ».

À défaut de pouvoir s'appuyer sur les lois, les associations se démènent pour réduire les inégalités. Ainsi, quelque 2 000 titres du catalogue CTEB seront accessibles aux personnes aveugles et malvoyantes au même prix que celui du livre achetable dans toutes les librairies ou sur internet. C'est un véritable défi qui a été rendu possible grâce au travail du CTEB, à la fois association, imprimerie librairie braille qui œuvre en faveur de l'accès à la culture pour les personnes déficientes visuelles depuis 1989, et également avec l'appui de partenariats d'entreprises et de collectivités territoriales, ainsi que du ministère de la Culture.

Contact presse :

aveugles_de_france@ad-convergence.com

Shahina Akbaraly / 06 50 82 55 02

Dominique Dardel / 06 11 04 40 39



À propos de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France :

Créée en 1917 et reconnue d'utilité publique le 27 août 1921, la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France rassemble des militants, usagers, professionnels et bénévoles engagés pour une plus grande inclusion sociale et économique des personnes déficientes visuelles.

Présidée par Bruno Gendron, la Fédération représente un partenaire de premier plan des pouvoirs publics et des élus locaux. Elle est présente dans les régions de métropole et d'outre-mer, au travers de ses associations membres qui sont au service de plus de 10 000 adhérents et bénéficiaires.

La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France agit au quotidien afin de permettre une citoyenneté pleine et entière à toutes les personnes aveugles et malvoyantes, en France comme à l'étranger.